



Libourne, le 04/06/24

On a beau s'adapter, on manque de repères !

Lors de l'audience syndicale du 4/12/23 la DISP nous indiquait qu'il n'y avait pas de formation obligatoire au sein de la DISP de Bordeaux, alors qu'une note de service avait été diffusée un mois plus tôt à l'attention des DFSPIP, afin d'imposer la formation ADERES.

Étant dans l'incompréhension nous avons ensuite demandé en mars dernier une clarification à laquelle la DISP, avec l'aval récent de la DAP, nous a apporté **une réponse définitive**.

La formation ADERES, dans un souci d'harmonisation et de renforcement des pratiques, et à l'instar des formations centrées sur l'évaluation structurée rendues obligatoires par le passé (en 2016-2018), sera obligatoire pour le tout monde (CPIP, ASS et psychologues du SPIP).

Pourtant cette formation, encore une fois est **déconnectée de la réalité** des terrains.

Elle ne répond ni aux besoins des usagers, ni aux besoins des agents dans les services.

La formation conçue initialement pour proposer un programme clés en main, permettant de donner un contenu de prise en charge aux bénéficiaires de LSC, que la loi tend à systématiser, reste **inadaptée tant sur le fond que sur la forme**.

A différents points de vue les agents manquent de visibilité sur ce programme.

Quelle a en été la genèse ? Pourquoi confier la création d'un programme à un chercheur spécialisé dans un système de **criminologie anglo-saxonne**, plutôt qu'aux agents du SPIP dont les pratiques et les missions ont des spécificités propres ?

Pourquoi ce déploiement à marche forcée, avec une **formation chronophage** d'une durée de 5 jours, imposée à des agents en sous-effectif dans la majorité des services de la DISP, et qui peinent déjà à assurer les prises en charge ?

Est-ce judicieux d'aggraver la pénurie de ces services, en confiant toujours de nouvelles missions aux formateurs relais ?

Quel bénéfice en retirera la **minorité d'usagers** qui aura le temps et les moyens matériels de suivre l'ensemble des 16 séances, pendant la durée très courte de la LSC, accentuée par la récente mise en place de la LSC de plein droit ?

Certainement pas une amélioration de leur situation, bien souvent précaire.

Et qu'en est-il de leur **libre adhésion à ce dispositif** ?

Les partenaires socio-éducatifs n'ont pas attendu ADAPT pour travailler sur les besoins primaires des usagers, et les CPIP n'ont pas attendu REPERES pour mettre en œuvre l'accompagnement socio-éducatif des justiciables.

En revanche la DISP, ainsi que la DAP qui s'en porte garante, auraient pu avoir le **bon sens d'attendre une évaluation** qualitative des expérimentations en cours, avant d'imposer ce programme dont l'efficience reste pourtant largement à démontrer !

A quel prix devons nous adapter les moyens humains et matériels dont disposent nos services et remettre en cause nos repères, construits pourtant sur une pratique historique fondée sur l'accompagnement socio-éducatif ?

Tout ça pour que le programme rejoigne dans quelques mois **le grand caveau** des lubies pénitentiaires, dans lequel sont ensevelis depuis longtemps les anciens dispositifs qui ont pu constituer les impérieuses nécessités du moment ; le CEL/GIDE, le DAVC, la PSAP/SEFIP, le PLAT/PART, la contrainte pénale ou encore récemment PRISME etc..

Nous invitons nos collègues à se questionner sur **la légitimité** du programme et à se positionner face à cette nouvelle formation, imposée encore une fois de manière purement descendante, en manifestant leur incompréhension!

Et face au caveau débordant, nous espérons que cette fois ce sera bien **l'ADERES des DERS**.

Les syndicats CGT IP de la DISP de Bordeaux réunis en coordination régionale.